

**Déclaration au Conseil de sécurité  
du Président du Comité pour l'exercice  
des droits inaliénables du peuple palestinien,  
M. Abdou Salam Diallo,  
sur la situation au Moyen-Orient,  
y compris la question de Palestine**

*(Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, 15 octobre 2012)*

---

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi tout d'abord, au nom du Comité, de vous remercier de l'occasion qui m'est ici offerte de prendre la parole au cours de cet important débat, et de souhaiter au Conseil plein de succès dans ses délibérations du mois d'octobre durant lequel vous en assurez la Présidence.

**Monsieur le Président,**

Les événements tragiques survenus à Gaza et dans ses environs les jours derniers viennent clairement nous rappeler que la résolution 1860 (2009) du Conseil n'est toujours pas pleinement appliquée. Le Comité condamne toute attaque contre des civils, quelle qu'en soit l'origine. Les tirs aveugles de roquettes, les assassinats ciblés et les frappes militaires doivent cesser, de même que les provocations, les menaces et les actes d'incitation. La stratégie du bord du gouffre adoptée par les parties est irresponsable et dangereuse. Tout incident majeur risque de déclencher la spirale de la violence et de provoquer un conflit meurtrier.

À sa réunion de haut niveau du 22 septembre sur la prévention des conflits armés, le Conseil a décidé de redoubler d'efforts à cet égard. Il est grand temps qu'il agisse désormais. Si nous nous félicitons des efforts déployés par l'Égypte pour restaurer le calme, le Conseil a le devoir, conformément à la Charte des Nations Unies, et les moyens de prendre des mesures pour stabiliser la situation, protéger les civils, empêcher de nouvelles hostilités et assurer la pleine application de sa résolution 1860 avant qu'il ne soit trop tard.

**Monsieur le Président,**

Au cours des dernières années, l'Autorité palestinienne a édifié des institutions solides, réformé ses finances et restauré la primauté du droit et l'ordre public. C'est un facteur majeur de stabilité et de sécurité dans le territoire. Mais ces réalisations sont désormais compromises par une crise financière qui provoque des troubles sociaux dans la population palestinienne.

La réunion des donateurs du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens n'a pas donné lieu à de nouveaux flux d'aide notables. Notre Comité engage vivement les donateurs à redoubler d'efforts pour fournir l'assistance dont elle a cruellement besoin, sans pour autant politiser la question.

Le Comité sait bien qu'il n'est pas envisageable de demander aux donateurs de financer le développement sur le long terme. Pour asseoir les bases d'un État viable, les Palestiniens doivent pouvoir compter sur une économie saine. À sa réunion du mois d'août, le Comité a entendu un exposé de l'UNRWA, de l'OCHA et du Conseil norvégien pour les réfugiés sur le terrible coût humanitaire des restrictions imposées par Israël et de la violence des colons à l'encontre des Palestiniens dans la zone C, entièrement placée sous contrôle israélien, qui recouvre 60 % de la Cisjordanie. Cette zone est aussi d'une importance stratégique pour garantir la bonne santé de l'économie palestinienne. Le Comité demande que de nouvelles portions de la Cisjordanie soient rapidement placées sous contrôle palestinien, dans la lignée du processus engagé à Oslo, qui a été bloqué après 2000 et n'a jamais repris.

**Monsieur le Président,**

Le Comité est préoccupé par le fait que dans son dernier rapport, le Secrétaire général a jugé qu'il urgeait de mettre en œuvre la solution des deux États pour éviter le fait accompli de la réalité d'un seul État.

À cet égard, le Comité est d'avis que relever le statut de la Palestine au sein de l'Organisation des Nations Unies pourrait permettre de revitaliser le processus politique et de sauver la solution des deux États avant qu'il ne soit trop tard. Par ailleurs, nous réaffirmons notre position de principe selon laquelle les colonies sont illégales et portent obstacle à la paix.

**Monsieur le Président,**

Lors de sa réunion du 8 octobre, le Comité a entendu un exposé des membres du jury du Tribunal Russell consacré à la Palestine, initiative de la société civile dont la session venait de s'achever à New York. Nous avons été frappés par le point de vue de juristes éminents, qui estimaient que le fait que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas réussi à prendre des mesures proportionnelles à la durée et à la gravité des violations israéliennes constituait en soi un aveu d'échec de la Communauté internationale. Le Comité prend ses responsabilités très au sérieux. Nous continuerons de demander que chacun réponde de ses actes et de contribuer de manière constructive à l'accomplissement de progrès sur la voie d'une solution prévoyant deux États vivant en paix dans la sécurité. Nous encourageons le Conseil à pousser dans le même sens.

Je vous remercie.

\* \* \*